



CHAMPIGNY HOCKEY CLUB

Règlement Intérieur (Août 2015)

1/ COTISATIONS ET LICENCES

Le règlement de la cotisation conditionne la prise de la licence délivrée par la F.F.H.G.

Elle est obligatoire pour la pratique du Hockey-sur-Glace (entraînements, championnats et tournois) ainsi que pour exercer certaines responsabilités (dirigeant, responsable d'équipes, arbitrage, coaching, table de marque...)

Elle doit-être réglée au club dès le début de saison. En échange, le club s'engage à fournir à chacun de ses adhérents un entraînement de qualité lui permettant d'évoluer à son meilleur niveau. Lors des périodes de vacances scolaires, les responsables techniques fixent les entraînements selon les besoins par rapport aux Championnats ou à des stages.

Les adhérents devront se conformer aux modes de paiement proposés par le C.H.C.

Aucun remboursement de cotisation ne sera consenti. Les situations exceptionnelles seront étudiées par le Comité Directeur.

2/ TRANSFERTS

Toute demande de transfert sera soumise au règlement de la FFHG.

Tout adhérent demandant son transfert devra être à jour de ses cotisations et s'engage à régler le montant de ce dernier en faveur du C.H.C.

3/ JOUEUR

En toutes circonstances, le joueur du Champigny Hockey Club s'engage à :

- Donner le meilleur de lui-même à l'entraînement comme en compétition.
- Respecter tous ses coéquipiers, ses entraîneurs et dirigeants.
- Admettre ses erreurs et celles de ses coéquipiers.
- Contrôler ses émotions. Aucune forme de violence physique ou verbale envers coéquipiers, entraîneurs, adversaires, dirigeants, officiels, public que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la patinoire ne doit avoir prise.
- Respecter et accepter les consignes des entraîneurs.
- Respecter les horaires fixés par les entraîneurs et les prévenir en cas d'indisponibilité pour un match et même un entraînement.
- Se présenter à l'entraînement ou en match avec un équipement conforme et complet. Il doit également respecter les couleurs du club (bleu/blanc et jaune)
- Respecter l'infrastructure mise à sa disposition pour pratiquer son sport favori que ce soit « à domicile » ou « à l'extérieur ». **Tout manquement à cette règle élémentaire (dégradation volontaire de matériel ou des locaux, etc...) sera conduit à la charge financière exclusive de ce dernier ou de son civilement responsable.**

Ces actes volontaires entraîneront fatalement pour le ou les responsables une sanction en rapport avec celle des dégradations causées.

- Respecter les règles du jeu et refuser d'utiliser des moyens illégaux pour tenter de remporter la victoire. L'utilisation et/ou la fourniture de produits dopants et/ou stupéfiants entraînerait immédiatement sa convocation (et celle de son civilement responsable) devant le Comité Directeur du CHC.
- **S'engager à régler au CHC le montant décidé par la ligue ou le CIRJ en cas de pénalité majeure recueillie au cours d'un match officiel ou amical, avant de pouvoir remonter sur la glace.**
- Informer le Président ou l'un des membres du Comité Directeur s'il souhaite participer à un entraînement, un match amical ou un tournoi dans un autre club.

En cas de non respect de ces règles, le joueur du C.H.C s'expose aux sanctions suivantes en fonction de la gravité des faits :

- Avertissement oral par les entraîneurs ou dirigeants,
- Avertissement écrit par le comité directeur
- Obligation de faire des Travaux d'Intérêts Généraux pour le club
- L'expulsion temporaire aux entraînements et/ou matchs
- L'exclusion définitive du club.

Nota bene : les sanctions prises par le Champigny Hockey Club et ses dirigeants ne se substituent pas à celles qui pourraient être prises par les autorités sportives ou judiciaires. Elles s'y ajoutent ;

4/ DIRIGEANTS et ENTRAINEURS

4-1 Les membres du Comité Directeur et du bureau sont TOUS licenciés de la FFHG.

Ils sont à l'écoute de tous et sont également présents pour assurer la bonne marche du club et apaiser les conflits.

Le dirigeant bénévole doit savoir accepter les critiques et accueillir les félicitations et les encouragements avec le seul but de mener le rôle qui lui a été confié.

4-2 Le responsable de catégorie a un rôle primordial dans le bon fonctionnement et le déroulement des équipes qui lui sont confiées. Il doit être licencié de la FFHG.

Il informe parents et joueurs des informations du club et des matchs à jouer.

Il s'assure de la bonne organisation et du bon déroulement des rencontres, tournois, déplacements et hébergements. Il accueille les équipes adverses.

Il veille à la bonne application du présent règlement et au respect des infrastructures dont disposent sa catégorie.

Il veille à ce que les vestiaires soient laissés propres et rangés au départ des joueurs de sa catégorie et de l'équipe adverse lors des compétitions.

Il informe sans délais le Comité Directeur en cas de problème majeur.

4-3 Les entraîneurs et leurs assistants doivent également être licenciés de la FFHG.

Ils ont la responsabilité entière des joueurs sur la glace auxquels ils se doivent de proposer un entraînement de qualité.

Ils veilleront autant que possible au port de l'équipement complet (casques, gants et protections) de leurs joueurs sur la glace.

5/ ENTRAÎNEMENTS et COMPÉTITIONS

5-1 La présence régulière aux entraînements est obligatoire, l'entraîneur établissant une progression sur l'année.

Arrivez suffisamment tôt à la patinoire pour être à l'heure sur la glace. En cas de retard, seul l'entraîneur pourra décider si le joueur est autorisé à monter sur la glace.

Evacuez la glace rapidement dès la fin de l'entraînement, ainsi que les vestiaires.

Il n'est en aucun permis de monter sur la glace sans l'accord de l'entraîneur.

5-2 Les joueurs sont convoqués par l'entraîneur et le coach responsable de l'équipe, qui sont les seuls à décider et étant à même de juger de la difficulté ou de l'enjeu du match.

Les joueurs doivent prévenir le responsable d'équipe le plus tôt possible en cas d'absence.

L'organisation des transports doit se faire avec une prise en charge et un retour des joueurs à la patinoire.

Les joueurs doivent se présenter aux vestiaires à l'heure précisée sur la convocation, pour permettre au coach de préparer son équipe. En cas d'impossibilité d'accompagner votre enfant, prenez contact avec le responsable d'équipe.

Les parents ne sont plus admis dans les vestiaires ½ heure avant le début du match

Les parents doivent assister au match depuis les tribunes de la patinoire, leur présence à proximité du banc des joueurs ne sera pas tolérée.

Le temps de jeu de chaque joueur peut varier selon la tournure du match. Les décisions du coach seront respectées en toutes circonstances.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter un match sauf cas particulier (blessure ou accord du coach).

Les joueurs doivent faire preuve de fair-play et respecter les arbitres.

Les amendes seront réglées par les joueurs, sauf décision du coach ou du comité directeur.

Le Champigny Hockey Club se conforme à la légalité en vigueur sur la lutte anti-dopage et aux recommandations édictées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en matière de prise de produits illicites.

6/ NOTIONS ELEMENTAIRES DE VIE COMMUNE

Respecter moralement et physiquement les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres, les autres adhérents, les parents, ainsi que la direction de la patinoire.

Respecter les locaux mis à notre disposition et le matériel de la section (pas de jeu avec crosses et/ou palets en dehors de la glace).

Ne pas oublier de régler l'entrée de la patinoire si un joueur reste en séance publique après un entraînement.

Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool dans l'enceinte de la patinoire (vestiaire compris).

Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement durant l'entraînement de leur catégorie, et à condition que les entraîneurs soient présents sur la glace. A la fin de l'entraînement ou d'un match, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'heure.

A partir de la catégorie U11, les parents ne sont plus autorisés à entrer dans les vestiaires. S'équiper seul fait partie de l'apprentissage de notre sport.

Chaque joueur doit avoir 2 crosses (entraînements et matchs) et une paire de lacets de rechange.

Il est recommandé d'éviter d'apporter des objets de valeur dans les vestiaires. Le Champigny Hockey Club ne pourra être tenu responsable de toute disparition ou dégradation.

7/ DROIT A L'IMAGE

Le Champigny Hockey Club se réserve le droit d'utiliser les photos/images de ses licenciés prises dans le cadre des activités proposées (entraînements, compétitions, stages, tournois), sauf demande contraire expresse et écrite de la part du licencié ou de son civilement responsable.

EXCLUSION :

Tout manquement aux conditions citées ci-dessus pourra entraîner l'exclusion en cours d'année, sans remboursement, ou le non renouvellement de l'adhésion, après réunion du comité directeur.

Par signature de la fiche de renseignements, chaque joueur et parent de joueur civilement responsable (pour les mineurs) s'engagent à respecter le présent règlement.